
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 novembre 2019 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA19 08 0513

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 novembre 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA19 08 0514

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0515

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 1^{er} octobre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 1^{er} octobre 2019 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0516

La première période de questions du public a lieu de 19 h 35 à 20 h 20

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Julien Bourdeau, 1805, rue Guertin (intervenant #1):

Monsieur se questionne sur l'utilisation de poison lent dans les trappes anti-rongeurs présent dans le Technoparc. Il ajoute que cette façon d'agir cause aussi de graves problèmes aux prédateurs naturels des rongeurs qui se nourrissent de ces bêtes. Existe-t-il une loi interdisant les poisons à effet lents dans les trappes?

Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit d'une pratique qui n'est pas interdite par aucune loi, mais l'arrondissement privilégie la sensibilisation des propriétaires d'immeubles les utilisant. Chaque intervention faite auprès de ces personnes a été concluante et l'usage de ces trappes a cessé. L'impact de ces pièges sur la biodiversité n'est pas concluant.

Monsieur mentionne que l'usage de poison est un moyen désuet pour le contrôle de ce type de vermine dans les bâtiments.

Réponse (Alan DeSousa) : d'autres moyens sont présentement sous étude, il s'agit d'un dossier d'intérêt.

Réponse (Francisco Miele) : la Ville n'est pas la seule à avoir compétence sur ces produits. D'autres niveaux de gouvernements ont l'autorité pour intervenir.

Madame Lorraine Tremblay, 2392, rue Modugno, app.2 (intervenante #2):

Madame aimerait savoir quand il y aura moins de restriction de stationnement sur la rue Modugno qui interdit le stationnement selon le jour de la semaine et durant certaines heures de la journée.

Réponse (Alan DeSousa) : la rue Modugno n'est pas différente des autres rues de même nature dans l'arrondissement et le principe d'alternance dans le stationnement permet aux équipes de l'arrondissement de planifier et faire différentes interventions sur le sol et non pas uniquement le balayage de la rue.

Madame souligne que sur la rue près de chez elle, où il y a des maisons il n'y a aucune restriction de stationnement.

Réponse (Alan DeSousa) : c'est probablement lié au fait que la densité doit être plus grande sur Modugno que sur l'autre rue. Nous prenons note de votre commentaire et le transmettons au service approprié pour suivi.

Madame veut savoir si l'usage de vignette de stationnement pourrait être envisagée.

Réponse (Alan DeSousa) : pas dans votre secteur du fait que l'usage des vignettes est limité aux secteurs à très fort achalandage comme à proximité des deux métros et, des deux cégeps.

Madame aimerait savoir pourquoi dans le cas des nouvelles constructions, il n'y a pas une obligation d'avoir le stationnement sur leur terrain, car quand il est souterrain on parle de gros montant mensuel.

Réponse (Alan DeSousa) : le stationnement sur rue n'est pas encouragé, mais les terrains extérieurs sont souvent limités, de ce fait seul le stationnement souterrain est envisageable.

Réponse de Francisco Miele : le fait que le stationnement soit extérieur ne signifie certainement pas qu'il sera gratuit.

Monsieur Andrew Gates, 1758, rue Beaudet (intervenant #3):

Monsieur remarque qu'il aurait place à amélioration de la gestion des usages des parcs à chiens. Il indique que l'usage du parc à toute heure du jour ou de la nuit cause bien des inconvénients aux résidents demeurant près du parc. Des mesures d'atténuations, comme la fermeture du parc à certaines heures le soir ou encore la fermeture des lumières dans le parc pourraient aider énormément au contrôle des nuisances. Les panneaux indiquant clairement les responsabilités des propriétaires de chiens, indiquant les heures d'usage du parc, etc., cela aiderait énormément à conscientiser les utilisateurs. Par ailleurs, la présence de parc à chiens dans les parcs où il y a des activités sportives n'aide pas aux contrôles des animaux. L'exemple de pratique dans d'autres villes canadiennes pourrait permettre une réflexion sur cette question. (monsieur soumet un document de deux pages).

Réponse (Alan DeSousa) : nous prenons bonne note des suggestions faites. Une réflexion sera entreprise par rapport à cette problématique, La présence des parcs à chiens est représentative du tissu urbain dans lequel il est installé et que les citoyens qui l'utilisent en assure le bon fonctionnement et le respect de la réglementation.

Monsieur Clément George, 851, carré Simon (intervenant #4):

Monsieur s'inquiète des annonces concernant le plomb dans l'eau potable et aimerait connaître l'état de la situation à l'arrondissement.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement a été avisé d'une problématique concernant le plomb dans le réseau de distribution de l'eau potable en 2005. Des tests ont été faits afin d'identifier la problématique à Saint-Laurent. Nous savons que les habitations construites en 40, 50 et 60 sont fortement susceptibles d'avoir des entrées d'eau en plomb. Pour les constructions des années faites dans les années 1970 et suivantes, le risque est beaucoup plus faible. Pour ce qui est du carré Simon, les chances d'avoir une entrée en plomb sont très faibles. L'arrondissement a entrepris dès 2005 l'identification des rues touchées par cette problématique et à systématiquement changer les branchements d'aqueduc sur le domaine public et offert aux propriétaires la chance de profiter de ces travaux pour faire effectuer le changement d'entrée dans leur partie. Ajoutons, qu'à ce jour plus de 85% des endroits identifiés avec des branchements au plomb (domaine public) ont été changé.

Monsieur aimerait savoir si la rue Dépatie, où demeure sa mère est également touchée par cette problématique.

Réponse (Alan DeSousa) : nous vous invitons à consulter le site de la Ville de Montréal qui indique des moyens simples pour vérifier la présence ou non d'une entrée en plomb dans une propriété.

Monsieur Pargat Singh, 4075, rue Claude-Henri-Grignon (intervenant #5):

Monsieur se plaint du nouveau rôle d'évaluation de sa propriété et des coûts élevés des taxes pour les services reçus.

Réponse (Alan DeSousa) : il existe un service indépendant à la ville de Montréal qui s'occupe de faire l'évaluation de l'ensemble des propriétés de la Ville. Cette évaluation est faite sur la base des ventes d'immeubles semblables dans le même secteur et sur les modifications qui ont été apportés à la propriété. Cette augmentation de l'évaluation se fera sur de trois ans. Cette évaluation sert à calculer vos taxes annuelles. À cet effet, si la valeur de votre propriété est comparable à celle de vos voisins, il n'y aura pas d'importante hausse de taxes. C'est le marché immobilier qui affecte la valeur des propriétés.

Réponse (Francisco Miele) : ajoute que l'évaluation municipale d'une propriété présente sur le rôle est dans 85% et plus des cas non représentative de la valeur réelle de cette propriété sur le marché immobilier. La valeur réelle est bien souvent supérieure à cette évaluation. Par ailleurs, le citoyen peut toujours contester la valeur de sa propriété au nouveau rôle d'évaluation, mais doit le faire avant avril 2020.

CA19 08 0517

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500027) :

- CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voie à une ère de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2019, **Semaine des vétérans** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour de novembre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0518

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500030) :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ;
- CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 ;
- CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en premier lieu les enfants ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent est accrédité Municipalité amie des enfants depuis 2011 ;
- CONSIDÉRANT que le bien-être des enfants et des familles est au cœur des préoccupations de l'administration laurentienne;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 20 novembre 2019 **Journée mondiale de l'enfance** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour de novembre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0519

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500029) :

CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;

CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 novembre au 1^{er} décembre 2019, **Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida** et le 1^{er} décembre 2019 **Journée mondiale du sida** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour de novembre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0520

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500028) :

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;

CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;

EN CONSÉQUENCE je, **Alan DeSousa**, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2019, Journée internationale des personnes handicapées.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce cinquième jour de novembre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0521

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679013 relatif à une dépense en faveur de Compass Minerals Canada pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées – Soumission 19-17656.

ATTENDU que le sel de déglacage des chaussées est nécessaire à l'entretien des rues et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 1 424 798,50 \$, taxes incluses, en faveur de Compass Minerals Canada pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0522

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679015 relatif à une dépense en faveur d'Équipement NCN ltée pour l'achat d'un système d'étagage servant à protéger les travailleurs lors d'une réparation de conduites dans une tranchée.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent considère que l'acquisition d'un nouveau système d'étagage mieux adapté à ses besoins et respectant les normes de la CNESST est essentiel à ses opérations et à la sécurité de ses employés;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 33 937,06 \$, taxes incluses, en faveur d'Équipement NCN ltée pour l'achat d'un système d'étagage servant à protéger les travailleurs lors d'une réparation de conduites dans une tranchée;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0523

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197810004 relatif à une dépense additionnelle aux contingences du contrat octroyé à Équipe Laurence inc., pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière des ateliers municipaux (phase 1) – Soumission 19-529.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080423 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 septembre 2019, octroyant un contrat à la firme Équipe Laurence inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux du projet de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des ateliers municipaux (phase 1) - Soumission 19-529;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour réaliser des services professionnels non prévus au contrat initial et pour bonifier le montant alloué aux imprévus;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 8 485,98 \$ aux contingences du contrat octroyé à Équipe Laurence inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière des ateliers municipaux (phase 1) – Soumission 19-529;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0524

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197810005 relatif à une dépense en faveur de Les services EXP inc. pour des services de caractérisation environnementale et d'études géotechniques, dans le cadre des travaux réaménagement de la cour arrière des ateliers municipaux (phase 1) - Soumission 19-529.

ATTENDU que l'arrondissement a octroyé un contrat à Équipe Laurence Inc. au montant total de 42 761,65 \$ taxes incluses, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux du projet de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des ateliers municipaux – (phase 1) – Soumission 19-529 ;

ATTENDU qu'afin de compléter la conception des plans, des rapports de caractérisation environnementale et de géotechnique doivent être fournis aux professionnels ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 28 395,38 \$, taxes incluses, en faveur Les services EXP inc., pour des services de caractérisation environnementale et d'études géotechniques, dans le cadre de la des travaux réaménagement de la cour arrière des ateliers municipaux (phase 1) – Soumission 19-529;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0525

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197071005 relatif à une dépense en faveur de la firme AXOR experts-conseils inc. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du square du Norseman - Soumission 19-006.

ATTENDU que le projet d'aménagement du square du Norseman est prévu au plan directeur de développement de l'arrondissement;

ATTENDU qu'afin de supporter l'arrondissement dans la réalisation de ce projet, il est nécessaire de retenir des services de professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et pour la surveillance des travaux.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 145 182,38 \$, taxes incluses, en faveur de la firme AXOR experts-conseils inc. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du square du Norseman;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0526

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1187220010 relatif à une dépense additionnelle pour la distribution des bacs pour la gestion des matières résiduelles - Soumission 18-17332.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080577 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2018, octroyant un contrat à la firme USD Global inc. pour la distribution de bacs pour la gestion des matières résiduelles - Soumission 18-17332;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes afin de maintenir la distribution des bacs pour la gestion des matières résiduelles jusqu'à la fin de l'année;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 22 995 \$, taxes incluses, en faveur de USD Global inc., pour la distribution des bacs pour la gestion des matières résiduelles;

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0527

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198189001 relatif à l'octroi d'un contrat les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions - Soumission 19-538.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
GoCube.com (9176-7277 Québec inc.)	73 296,56 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **GoCube.com (9176-7277 Québec inc.)** le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **73 296,56 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-538;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0528

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197550003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels dans le cadre de l'implantation de bornes à affichage numérique - Soumission 19-721.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Induktion groupe conseil inc.	31 871,93 \$
Ponton Guillot	55 334,59 \$
Tetra Tech Consultant	64 999,97 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Induktion groupe-conseil inc.** le contrat pour les services professionnels dans le cadre de l'implantation de bornes à affichage numérique, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **31 871,93 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-721;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0529

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275010 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipement aquatique pour les installations aquatiques extérieures - Soumission 19-544.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Aquam spécialiste aquatique inc.	41 306,18 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Aquam spécialiste aquatique inc.** le contrat pour l'acquisition d'équipement aquatique pour les installations aquatiques extérieures, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **41 306,18 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-544;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0530

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197810006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement des portails d'entrée de la cour arrière du bâtiment des ateliers municipaux - Soumission 19-025.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Altel inc.	195 358,25 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Altel inc.** le contrat pour les travaux de remplacement des portails d'entrée de la cour arrière du bâtiment des ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **195 358,25 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-025;
- 2.- D'autoriser une dépense de 29 303,74 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 224 661,99 \$, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0531

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220022 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'abattage d'arbres - Soumission 19-545.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)	36 504,56 \$
Arboriculture de Beauce inc.	66 053,14 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)** le contrat pour des travaux d'abattage d'arbres, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **36 504,56 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-545;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0532

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058024 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines à divers endroits pour l'année 2020 - Soumission 19-537.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Houle H2O (Transec/Comon inc.)	81 268,93 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Houle H2O (Transec/Comon inc.)** le contrat pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines à divers endroits pour l'année 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **81 268,93 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-537;
- 2.- D'autoriser une dépense de 5 688,82 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 86 957,75 \$, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0533

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378021 relatif aux soumissions pour les travaux d'irrigation du terrain de soccer numéro 09 du parc Marcel-Laurin - Demande de soumissions numéro 19-029.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	274 050.04 \$

ATTENDU que le prix soumis par l'unique soumissionnaire était 30,6% supérieur à la dernière estimation réalisée;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De rejeter les soumissions pour les travaux d'irrigation du terrain de soccer numéro 09 du parc Marcel-Laurin - Demande de soumissions numéro 19-029.

ADOPTÉ.

CA19 08 0534

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194547001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour les années 2020-2021.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour les années 2020-2021.

ADOPTÉ.

CA19 08 0535

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194103001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus nolisés, pour les programmes de loisirs pour l'année 2020.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus nolisés, pour les programmes de loisirs pour l'année 2020.

ADOPTÉ.

CA19 08 0536

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299030 relatif à une aide financière au Centre Communautaire Bon Courage pour la période de novembre 2019 à mars 2020 en soutien au projet « Club Arc en ciel ».

ATTENDU que le quartier Hodge-Place Benoit fait l'objet d'une démarche concertée de revitalisation urbaine intégrée (RUI) depuis l'automne 2006;

ATTENDU l'Entente administrative Ville-MTESS (CG18 0440) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité adoptée le 23 août 2018;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU que considérant les enjeux de réussite éducative et d'intégration dans le quartier Hodge-Place Benoit, ce projet présente des atouts indéniables, permettant d'intervenir efficacement auprès de la population locale;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 16 667 \$ au Centre Communautaire Bon Courage pour la période de novembre 2019 à mars 2020 en soutien au projet « Club Arc en ciel »;
- 2.- D'approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0537

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1194378024 relatif afin de majorer les frais incidents prévus d'une somme de 2 027,93 \$, dans le cadre de l'appel d'offre 19-027, portant ainsi la dépense totale du projet à 207 663,94 \$.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080480 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1^{er} octobre 2019, octroyant un contrat à Salvex inc. pour les travaux réfection du terrain de basketball situé dans le parc Houde;

ATTENDU que les services pour le contrôle qualitatif des travaux de ce projet, s'est avéré supérieur à celui établi par l'Arrondissement;

ATTENDU que les crédits prévus étaient insuffisants et qu'une augmentation du budget des incidences, de l'ordre 2 027,93 \$, est requise;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 2 027,93 \$, au budget des incidences du contrat octroyé à Salvex inc. pour les travaux réfection du terrain de basketball situé dans le parc Houde - Soumission 19-027;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0538

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299024 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent pour la réalisation d'un portrait du financement des organismes communautaires laurentiens en regard des besoins du territoire.

ATTENDU le sous-financement des organismes de Saint-Laurent et les effets sur leur capacité à offrir des services adaptés aux besoins de leurs usagers;

ATTENDU qu'un comité d'axe prioritaire (CAP) réunissant des représentants du milieu communautaire, du CIUSSS et de l'arrondissement a été mis sur pied et que celui-ci s'est donné comme mission de mobiliser le milieu pour la reconnaissance et l'augmentation du financement des organismes;

ATTENDU qu'une des premières actions sur la table de travail du CAP est la réalisation d'un portrait du financement des organismes en lien avec les besoins du territoire. actuellement en vigueur;

ATTENDU que le CAP « Financement des organismes » souhaite s'associer à une ressource externe qualifiée afin de garantir une rigueur méthodologique dans la réalisation du portrait et qu'une telle démarche est estimée à environ 20 000 \$;

ATTENDU que le CAP « Financement des organismes » dispose d'un budget d'environ 10 000 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 10 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent pour la réalisation d'un portrait du financement des organismes communautaires laurentiens en regard des besoins du territoire;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0539

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194103002 relatif à une contribution financière à l'organisme Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080086 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2017 accordant une contribution financière annuelle de 55 000 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022, à l'organisme Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'administration du Centre des ados du Centre des loisirs, pour un montant total de 165 000 \$;

ATTENDU que les trois premières années de ce projet (2017 à 2019) sont jugées concluantes, que l'arrondissement est satisfait du partenariat avec le Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour la gestion du local 151, pour la qualité du personnel en place et pour la proposition d'activités pour les jeunes de 12 à 17 ans;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer une pérennité des services pour les jeunes et de permettre un développement à plus long terme;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière annuelle de 55 000 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022, à l'organisme Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'administration du Centre des ados du Centre des loisirs, pour un montant total de 165 000 \$;
- 2.- D'approuver la convention;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la convention qui s'y rattache ;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0540

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299027 relatif à un don au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. pour la tenue de la 53^e journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent œuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. pour la tenue de la 53^e journée Fèves au lard;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0541

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299028 relatif à un don à La Fondation du cégep du Vieux Montréal en soutien à l'édition 2019 de l'Opération Nez rouge.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0542

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299029 relatif à une demande de subvention en soutien à l'édition 2019 de l'opération « Magasin-Partage de Noël » et visant à autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération.

ATTENDU l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ à VertCité en soutien à l'édition 2019 de l'opération « Magasin-Partage de Noël »;
- 2.- D'autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération;

3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0543

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299031 relatif à un don à la Fondation de l'école Peter Hall pour sa campagne de financement 2019.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation de l'école Peter Hall pour sa campagne de financement 2019.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0544

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299032 relatif à un don à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2019.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2019 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0545

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192839007 relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil d'arrondissement pour l'année 2020.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU que le règlement numéro RCA02-08-2001 et ses amendements sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à 19h30, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 chacune débutant à 19 h 30 :

- 7 janvier
- 4 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 30 juin
- 4 août
- 1er septembre

- 6 octobre
- 3 novembre
- 1er décembre

ADOPTÉ.

CA19 08 0546

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909010 relatif à l'adoption de modifications à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent.

ATTENDU que la dernière version de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent (ci-après la « Politique ») a été adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 pour un cycle de trois ans s'échelonnant de 2017 à 2019 inclusivement;

ATTENDU que l'expérience acquise durant l'application de la Politique a permis à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'identifier des articles qui doivent être précisés, modifiés, abrogés ou ajoutés;

ATTENDU que les modifications à la Politique auront pour effet de la rendre plus cohérente avec les pratiques actuelles;

ATTENDU que les modifications permettront une plus grande flexibilité de collaboration avec les organismes et un encadrement de l'offre de services à la population;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter des modifications à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent;
- 2.- D'autoriser le lancement du processus d'accréditation des organismes pour les années 2020 à 2022.

ADOPTÉ.

CA19 08 0547

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275011 afin d'adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte et de confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet.

ATTENDU qu'en mars 2018, le Comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains;

ATTENDU que la mise en œuvre d'un Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains;

ATTENDU que le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs;

ATTENDU que pour la période 2019-2021, l'aide financière prévue au PISE est de 29,5 M\$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal;

ATTENDU que l'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles;

ATTENDU que les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement;

ATTENDU les conditions nécessaires pour que l'arrondissement puisse bénéficier du programme;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le dépôt d'une demande soutien financier pour l'aménagement d'installations sportives au parc Marcel-Laurin;
- 2.- De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures 2019-2021;
- 3.- De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet;

- 4.- De confirmer que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- 5.- D'autoriser le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relatif à ce projet.

ADOPTÉ.

CA19 08 0548

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193984013 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 9 novembre 2019 au 6 mars 2020.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement, ses amendements et les règles de procédures applicables;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Francesco Miele à titre de maire suppléant pour la période du 9 novembre 2019 au 6 mars 2020.

ADOPTÉ.

CA19 08 0549

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275009 relatif à une dérogation au Règlement sur les tarifs en prêt d'installations sportives au bénéfice de l'arrondissement de Montréal-Nord en échange d'heures de glace à l'aréna Fleury pour la saison 2019-2020.

ATTENDU la fermeture de l'aréna Raymond-Bourque pour rénovations pour une période de 23 mois;

ATTENDU la résolution numéro CA19 080151 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 avril 2019 autorisant une dépense maximale de 1 129 000 \$ pour la location de glaces dans différentes installations de juin 2019 à 2021 suite à la fermeture temporaire de l'aréna Raymond-Bourque;

ATTENDU les activités tenues ordinairement à l'aréna Raymond-Bourque par l'Association de hockey mineur, l'Association de patinage artistique et l'Association de ringuette;

ATTENDU la fermeture temporaire de la piscine Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord du 1^{er} juin 2019 jusqu'à l'automne 2020;

ATTENDU qu'afin d'assurer la continuité des programmes, il y a lieu de partager des installations sportives avec l'arrondissement de Montréal Nord, soit le prêt des bassins aquatiques du Complexe sportif pour la tenue de deux compétitions de son club local de natation qui se tiendront du 29 novembre au 1^{er} décembre 2019 et du 31 janvier au 2 février 2020;

ATTENDU qu'en échange, l'arrondissement aura accès à une patinoire de l'aréna Fleury du 2 septembre 2019 au 7 avril 2020, pour un total de 110 heures de glace;

ATTENDU que cet échange s'inscrit dans les orientations du Plan d'action régional découlant de la démarche « Montréal physiquement active » valorisant la pratique sportive, les événements, l'optimisation et le partage de l'utilisation de plateaux sportifs et une offre de services pour tous;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation au Règlement sur les tarifs d'une valeur estimée à 13 020 \$ taxes incluses, en prêt d'installations sportives au bénéfice de l'arrondissement de Montréal-Nord et plus particulièrement en faveur de son Club de natation local, pour la tenue de deux compétitions de natation, en échange d'un accès à une patinoire de l'aréna Fleury du 2 septembre 2019 au 7 avril 2020, pour un total de 110 heures de glace.

ADOPTÉ.

CA19 08 0550

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664010 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- Gala des champions 2019 organisé conjointement par Athlétisme Canada et la Fédération québécoise d'athlétisme Saint-Sulpice - Le vendredi 24 juillet 2019. 1 billet à 130 \$ au lieu de 125 \$ (taxes incluses). **5 \$**

2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- Soirée bénéfique 2019 organisée par les Fondations du cégep de Saint-Laurent et du Musée des maîtres et artisans du Québec, le vendredi 8 novembre 2019, à la cafétaria du cégep de Saint-Laurent
1 billet à 100 \$ (taxes incluses) **100 \$**
- Événement bénéfique et hommage au fondateur, Dr. Robert Lavigne, organisé par la Fondation Les Demeures Sainte-Croix, le vendredi 22 novembre 2019, à la salle Gabriel Groulx de la paroisse Saint-Sixte à Saint-Laurent.
3 billets à 75 \$ (taxes incluses) **225 \$**

3.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0551

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984014).

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 septembre et le 30 octobre 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA19 08 0552

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194500026 mettant en œuvre la dernière phase de la planification triennale de développement des communications avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM et autoriser une dépense de 30 000 \$ en 2019.

ATTENDU l'association entre l'Arrondissement et la Chaire de relations publiques et communications marketing de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour établir un partenariat de recherche visant à mieux connaître la population de Saint-Laurent, sa relation avec l'instance municipale, son sentiment d'appartenance à Saint-Laurent, ses canaux de communication privilégiés, et les sujets qui la préoccupent;

ATTENDU que l'une des particularités de l'Arrondissement est que la majorité de ses citoyens est issue directement ou indirectement de l'immigration. En effet, 81 % de ses citoyens sont soit nés à l'étranger ou soit l'un de leurs parents est né à l'extérieur du Canada;

ATTENDU que l'analyse préliminaire étant complétée, tout comme la deuxième phase, l'Arrondissement est prêt à amorcer la dernière partie du projet qui viendra compléter la planification triennale de développement des communications avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM;

ATTENDU que la troisième et dernière phase de ce partenariat vise la validation des recommandations des chercheurs et l'accompagnement par ces derniers pour leur mise en œuvre auprès de la Division des communications et des relations avec les citoyens;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De mettre en œuvre la dernière phase de la planification triennale de développement des communications avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM;
- 2.- D'autoriser une dépense de 30 000 \$ en 2019;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0553

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198376001 autorisant le paiement de la somme de 2 158 765,67\$ représentant le montant de la condamnation de la Ville dans le jugement rendu le 9 octobre 2019, dans le dossier EBC inc. contre la Ville, incluant le capital, les intérêts, l'indemnité additionnelle calculés jusqu'au 28 octobre 2019, ainsi que les frais de justice d'EBC inc. en Cour supérieure et en Cour d'appel.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le paiement de la somme de 2 158 765,67\$ représentant le montant de la condamnation de la Ville dans le jugement rendu le 9 octobre 2019 dans le dossier EBC inc. contre la Ville, incluant le capital, les intérêts, l'indemnité additionnelle calculés jusqu'au 28 octobre 2019 ainsi que les frais de justice d'EBC inc. en Cour supérieure et en Cour d'appel.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0554

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1196322002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5388, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-077 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet le revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7. c) du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 9 octobre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5388, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-077 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet le revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0555

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396006 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 5200 et 5250, boulevard Henri-Bourassa dans les zones H08-021 et H08-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations multifamiliales dont la distance entre les deux bâtiments ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 201910);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 9 octobre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 5200 et 5250, boulevard Henri-Bourassa dans les zones H08-021 et H08-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations multifamiliales dont la distance entre les deux bâtiments ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 16 octobre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0556

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396018 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8300, route Transcanadienne dans la zone C10-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant et dont la localisation de conteneurs et de l'allée véhiculaire en marge avant ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191003);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 9 octobre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au située au 8300, route Transcanadienne dans la zone C10-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant et dont la localisation de conteneurs et de l'allée véhiculaire en marge avant ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 16 octobre 2019, à la condition de planter le nombre d'arbres requis au règlement sur le zonage et de bonifier l'aménagement paysager sur le site.

ADOPTÉ.

CA19 08 0557

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 1205 au 1505, rue Ouimet et du 1200 au 1595, rue Décarie dans la zone H12-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet a localisation des conteneurs qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 14 août 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190803);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 9 octobre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées au 1205 au 1505, rue Ouimet et du 1200 au 1595, rue Décarie dans la zone H12-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation des conteneurs qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 14 août 2019, à la condition que le requérant fournisse un plan pour les travaux d'aménagement paysager.

ADOPTÉ.

CA19 08 0558

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396019 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2550, rue Grenet dans la zone H08-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont le recul du dernier étage est de 1,8 mètres au lieu de 2,75 mètres tel que requis.

ATTENDU qu'au point 5. B) du procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191002);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 9 octobre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2550, rue Grenet dans la zone H08-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont le recul du dernier étage est de 1,8 mètres au lieu de 2,75 mètres tel que requis, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 16 octobre 2019, à la condition de bonifier l'aménagement passager entourant la structure métallique.

ADOPTÉ.

CA19 08 0559

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197602009 relatif à une cession de terrain représentant 10 % du lot 2 409 431 du cadastre du Québec existant, site de l'ancienne usine Honeywell située au 200-250, boulevard Marcel-Laurin et à une cession de terrain de 4 295,52 mètres carrés pour l'aménagement d'un parc de quartier et d'un talus.

ATTENDU la résolution CA19 080387 adoptés par le Conseil d'arrondissement le 6 août 2019 adoptant, telle que soumise, la résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction d'un projet comprenant des habitations et des commerces de proximité, selon les principes d'une aire POD et TOD, sur le lot 2 409 431 du cadastre du Québec existant, site de l'ancienne usine Honeywell située au 200-250, boulevard Marcel-Laurin en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5);

ATTENDU la lettre d'engagement du 1^{er} mai 2018 signée par les propriétaires du site afin que le projet réponde aux orientations de l'arrondissement, notamment de viser un quartier LEED AQ, d'inclure une rue partagée, la cession d'une bande de terrain, un talus et un parc.

ATTENDU que le lot 2 409 431, ayant une superficie de 51 702,8 mètres carrés, sera morcelé en 8 lots distincts, soit 4 lots avec bâtiments et 4 lots à être cédés à la Ville;

ATTENDU que ladite cession concerne uniquement les lots projetés numéros 6 315 154 et 6 315 155, pour l'aménagement du talus et du parc;

ATTENDU l'article 3.1 de la lettre d'engagement prescrivant que le promoteur doit céder au moins 10 % de la superficie du site;

ATTENDU que ladite lettre d'engagement prévoit une cession supplémentaire, le requérant s'étant engagé à céder gratuitement une superficie de 2 529,22 mètres carrés pour l'aménagement d'un parc d'une plus grande dimension ainsi que 1 766,3 mètres carrés pour l'aménagement d'un talus, pour une superficie totale de 9 465,8 mètres carrés à être cédée, représentant 8,3 % de la superficie du site;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accepter une cession de terrain d'une superficie de 5 170,28 mètres carrés représentant 10 % du lot 2 409 431 au cadastre du Québec en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal.
- 2.- D'accepter une cession de terrain d'une superficie de 4 295,52 mètres carrés du lot 2 409 431 au cadastre du Québec, détaillé comme suit : 2 529,22 mètres carrés pour l'aménagement d'un parc d'une plus grande dimension ainsi que 1 766,3 mètres carrés pour l'aménagement d'un talus, tel qu'indiqué dans la lettre d'engagement signée le 1er mai 2018.

ADOPTÉ.

CA19 08 0560

Le règlement numéro RCA19-08-4 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent » est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1192839004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, un projet de règlement numéro RCA19-08-4 a été présenté et déposé (CA19 080503);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA19-08-4 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent » (CA19 080504);

ATTENDU que les dispositions de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ont été respectées;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA19-08-4 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent ».

ADOPTÉ.

CA19 08 0561

Le projet de règlement numéro RCA19-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192839005).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA19-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA19 08 0562

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA19-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020.

CA19 08 0563

Le projet de règlement numéro RCA19-08-6 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192839006).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA19-08-6 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA19 080 564

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA19-08-6 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (1192839006).

CA19 08 0565

Le projet de règlement numéro RCA20-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1192839008).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA20-08-1 sur les tarifs, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA19 08 0566

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA20-08-1 sur les tarifs (1192839008).

CA19 08 0567

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214009 relatif à la nomination d'un technicien en développement d'application bureautique à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de technicien en développement d'application bureautique à la Section des infrastructures et des opérations informatiques - Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe;

ATTENDU l'affichage effectué du 27 septembre au 3 octobre 2019 (SLA-19-VACA-732880-55748) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Yezid Chartuni (matricule 100036877) au poste de technicien en développement d'application bureautique (poste: 55748 / emploi: 732880 / SBA: 266171) à la Section des

infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe, à compter du 9 novembre 2019, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA19 08 0568

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214008 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste d'électricien - bâtiments à la Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste d'électricien – bâtiment est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Faouzi Madani (matricule 100246698), employé col bleu, au poste d'électricien - bâtiments à la Section éclairage et électricité - Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (poste : 60167 – SBA : 265415 - emploi : 601920 - Centre d'opération : 304742), sans effet rétroactifs.

ADOPTÉ.

CA19 08 0569

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214010 relatif à la prolongation de divers postes temporaires et à la création d'une banque d'heures de cols blancs pour la réalisation de différents projets dans plusieurs directions.

ATTENDU qu'un poste temporaire de conseiller en aménagement avait été créé le 19 août 2019;

ATTENDU les impacts liés à l'arrivée du REM, les activités de révisions des outils de planifications et règlementaires ainsi que le développement immobilier sur le territoire laurentien;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'un poste temporaire de conseiller en aménagement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU que l'arrondissement connaîtra une évolution remarquable en matière de transport et de développement immobilier au cours des prochaines années avec l'implantation du REM, en plus de plusieurs autres chantiers majeurs qui sont prévus par le MTQ, la Ville de Montréal ainsi que par la STM;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'un poste temporaire de conseiller en planification pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU la création d'un poste temporaire d'agent de travaux publics et ingénierie en mai 2019, le nombre croissant des demandes de citoyens et les différentes interventions nécessaires sur le terrain, notamment par les équipes de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'un poste temporaire d'agent de travaux publics et ingénierie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

ATTENDU l'évaluation faite par la Division des ressources humaines concluant qu'il est souhaitable de créer une banque d'heures temporaire de 875 heures dans l'emploi de secrétaire d'unité administrative ne dépassant pas le 31 mai 2020;

ATTENDU qu'étant donné les enjeux majeurs reliés au REM pour le territoire laurentien, il est nécessaire, pour contribuer au succès de ce projet d'envergure, que des ressources supplémentaires soient maintenues et ajoutées ;

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central - développement organisationnel - concernant ce remplacement temporaire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De créer une banque d'heures équivalant à 875 heures dans l'emploi de secrétaire d'unité administrative pour la Division des ressources humaines à la Direction des services administratifs et du greffe (poste: à créer, emploi: 791930, SBA: XX8600, groupe de traitement 006) pour une durée ne dépassant pas le 31 mai 2020;
2. De prolonger un poste temporaire de conseiller en aménagement pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (poste 79678 - emploi 402860 - SBA: XX8600, groupe de traitement 002), à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ;
3. De prolonger un poste temporaire de conseiller en planification pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (poste 79681 - emploi 302240 - SBA: XX8600, groupe de traitement 002), à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics ;
4. De prolonger un poste temporaire d'agent de travaux publics et ingénierie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (emploi : 79679 - emploi 721140 - SBA: XX8600, groupe de traitement 008), à la Section du service à la clientèle, Division des communications et relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;
5. Demander au Service des infrastructures et du réseau routier, pour une durée minimale de deux ans le financement rétroactif des postes suivants :
 - a. un conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - Division de l'urbanisme;
 - b. un conseiller en planification à la Direction des travaux publics - Division des études techniques et de l'ingénierie, Section circulation et transport; et
 - c. un agent de travaux publics et ingénierie à la Direction d'arrondissement - Division des communications et relations avec les citoyens, Section du service à la clientèle.
6. D'imputer ces dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0570

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194547002 relatif à la nomination du président, du vice-président et des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2020 et 2021.

ATTENDU l'assermentation de la majorité des élus formant le nouveau Conseil d'arrondissement le 16 novembre 2017;

ATTENDU que toute fonction particulière après cette date relevant du Conseil d'arrondissement doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'arrondissement pour faire renouveler ou débiter la rémunération attachée à la fonction;

ATTENDU que le mandat des quatre membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, une rémunération de 200 \$ par présence sera octroyée au vice-président, soit la même rémunération que les membres citoyens;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 :
 - Madame Michèle D. Biron, conseillère de ville : présidente du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Francesco Miele, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 2.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à l'assermentation des élus formant le nouveau conseil d'arrondissement lors des élections municipales prévue à l'automne 2021:

- Monsieur Jacques Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 3.- De nommer les quatre personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 :
- Madame Suzane Lasnier, citoyenne
 - Madame Mireille Shebib-Aubé, citoyenne
 - Madame Rita Goche, citoyenne
 - Monsieur Andréas Dimakopoulos, citoyen
- 4.- De verser aux membres citoyens et au vice-président la somme de 200 \$ par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA19 08 0571

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 18

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron signale la commémoration de la Fête du Souvenir qui aura lieu au parc Beudet le dimanche 10 novembre.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite bon anniversaire à madame Biron et souligne que les élus de l'arrondissement sont à mi-mandat, prend note des réalisations faites depuis 2 ans et constate les défis quotidiens et le travail qui reste à faire pour les 2 prochaines années.
- Le conseiller Jacques Cohen traite des sujets suivants :
 - o souligne que plus de 1 200 participants se sont présentés au Rendez-vous de l'écocitoyen le 26 octobre dernier et remercie le travail fait par le personnel de l'arrondissement;
 - o félicite l'équipe de football de niveau pee-wee les Spartans de Saint-Laurent pour leur magnifique victoire et leur participation à la finale canadienne;
 - o offre ses remerciements de mi-mandat aux élus de l'arrondissement pour leurs supports et conseils et aux directeurs et employés pour leur travail.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - o souhaite bon anniversaire à madame Biron;
 - o souligne le travail fait à l'occasion de ce mi-mandat et remarque qu'il a été élu pour la première fois il y a 10 ans;
 - o remercie la direction de l'arrondissement pour l'organisation du Rendez-vous de l'écocitoyen;
 - o souligne que la première commémoration de la fin de la Première guerre mondiale - Jour du Souvenir a eu lieu en 1919 et qu'il s'agit cette année de la 100^e;
 - o félicite l'arrondissement pour le maintien de l'accréditation ISO 14 001.
- Le maire Alan DeSousa traite des sujets suivants:
 - o félicite le conseiller Salem pour ses 10 ans avec l'équipe de Saint-Laurent et constate certaines réalisations des dernières années incluant le Complexe sportif et le succès de nos équipes locales de sports grâce aux soutiens offerts par l'arrondissement;
 - o souligne également le mi-mandat et observe tout le travail accompli depuis la dernière élection grâce à la planification faite en 2017 qui a porté fruit en 2018 et 2019.

CA19 08 0572

La deuxième période de questions du public débute à 21 h 31

Aucune question n'a été posée

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
De lever la séance à 21 h 32.
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019.
